



SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N° 17 10 2024

PUBLIÉ LE 17 OCTOBRE 2024

Sommaire

Préfecture de la Sarthe / DCL

72-2024-10-16-00002 - Arrêté modificatif du 16 10 2024- Agrément n° R2207200020 d'exploitation d'un centre de formation chargé d'animer des stages de sensibilisation à la sécurité routière sur le département de la Sarthe dénommé "MOBI FORMATION", dont le siège social est situé 13 La Poirière (Belleville-sur-Vie) à BELLEVIGNY (85170), et représenté par Monsieur Sébastien PRÉAULT, Directeur général de la SAS MOBI. (2 pages)

Page 3

72-2024-10-16-00001 - Arrêté modificatif du 16/10/2024 - Agrément R1207200020 d'exploitation du centre de sensibilisation à la sécurité routière « ACTI-ROUTE" sis 4 rue Georges Charpak à FONTENAY-LE-COMTE (85200), représenté par Monsieur Joël POLTEAU, représentant légal de la SAS ACTI-ROUTE?? (2 pages)

Page 6

Préfecture de la Sarthe / DCPAT

72-2024-10-11-00001 - Microsoft Word - 2024 - ARRETE liste des membres CSA13.12.2024(GP).docx (2 pages)

Page 9

Préfecture de la Sarthe

72-2024-10-16-00002

Arrêté modificatif du 16 10 2024- Agrément n° R2207200020 d'exploitation d'un centre de formation chargé d'animer des stages de sensibilisation à la sécurité routière sur le département de la Sarthe dénommé "MOBI FORMATION", dont le siège social est situé 13 La Poirière (Belleville-sur-Vie) à BELLEVIGNY (85170), et représenté par Monsieur Sébastien PRÉAULT, Directeur général de la SAS MOBI.



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Arrêté modificatif du 16 octobre 2024

Bureau de la réglementation
générale et des élections

OBJET : Agrément n° R2207200020 d'exploitation d'un centre de formation chargé d'animer des stages de sensibilisation à la sécurité routière sur le département de la Sarthe dénommé "MOBI FORMATION", dont le siège social est situé 13 La Poirière (Belleville-sur-Vie) à BELLEVIGNY (85170), et représenté par Monsieur Sébastien PRÉAULT, Directeur général de la SAS MOBI.

LE PRÉFET DE LA SARTHE Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de la route, notamment ses articles L.212-1 à L.212-5, L.213-1 à L.213-7, L.223-6, R.212-1 à R.213-6, R.223-5 à R.223-9 ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 juin 2012 modifié fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer des stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

VU le décret du 15 février 2022 nommant Monsieur Emmanuel AUBRY Préfet de la Sarthe ;

Vu le décret du 10 juillet 2024 nommant Mme Christine TORRES en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 09 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 09 septembre 2024 n° DCPAT 2024-0219 portant délégation de signature à Mme Christine TORRES, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2024 n° DCPAT 2024-0232 portant délégation de signature de la Direction de la Citoyenneté et de la Légalité ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 août 2022 portant agrément n° R2207200020 d'exploitation d'un centre de formation chargé d'animer des stages de sensibilisation à la sécurité routière sur le département de la Sarthe dénommé "CER MOBI", dont le siège social est situé 6 Impasse Le Titien – Château d'Olonne - 85180 LES SABLES D'OLONNE, et représenté par Monsieur Sébastien PRÉAULT, gérant de la SAS MOBI ;

Considérant les modifications apportées à la raison sociale, à l'adresse du siège social et à l'enseigne du centre de sensibilisation à la sécurité routière « MOBI FORMATION », représenté par Monsieur Sébastien PRÉAULT, directeur général de la SAS MOBI ;

Considérant les éléments du dossier présenté à l'appui de la demande, déclaré complet le 16 octobre 2024 ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : L'article 1er de l'arrêté préfectoral du 9 août 2022 est modifié comme suit :

Monsieur Sébastien PRÉAULT, directeur général de la SAS MOBI, est autorisé à exploiter sous le n° R2207200020 un centre de formation chargé d'animer des stages de sensibilisation à la sécurité routière sur le département de la Sarthe dénommé "MOBI FORMATION", dont le siège social est situé 13 La Poirière (Belleville-sur-Vie) à BELLEVIGNY (85170).

Le reste de l'arrêté est sans changement.

Place Aristide Briand
72041 LE MANS Cédex 9
Préfecture : 02 43 85 32 72 72
Mél : pref-mail@sarthe.gouv.fr

1/2

Article 2 - La présente décision est susceptible de recours gracieux auprès du Préfet de la Sarthe (place Aristide Briand – 72041 Le Mans cedex 9), de recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (Place Beauvau – 75800 Paris cedex 08), ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – BP24111 – 44041 NANTES Cédex 01) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 – Madame la Secrétaire Générale de la préfecture de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Sébastien PRÉAULT, directeur général de la SAS MOBI, et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur de la Citoyenneté et de la Légalité,

signé Pierre-Jean CAMPS

Place Aristide Briand
72041 LE MANS Cédex 9
Préfecture : 02 43 39 70 00 - Standard : 02 43 39 72 72
Mél : pref-mail@sarthe.gouv.fr

2/2

Préfecture de la Sarthe

72-2024-10-16-00001

Arrêté modificatif du 16/10/2024 - Agrément
R1207200020 d'exploitation du centre de
sensibilisation à la sécurité routière
« ACTI-ROUTE" sis 4 rue Georges Charpak à
FONTENAY-LE-COMTE (85200), représenté par
Monsieur Joël POLTEAU, représentant légal de la
SAS ACTI-ROUTE



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Arrêté modificatif du 16 octobre 2024

Bureau de la réglementation
générale et des élections

OBJET : Agrément R1207200020 d'exploitation du centre de sensibilisation à la sécurité routière « ACTI-ROUTE" sis 4 rue Georges Charpak à FONTENAY-LE-COMTE (85200), représenté par Monsieur Joël POLTEAU, représentant légal de la SAS ACTI-ROUTE

LE PRÉFET DE LA SARTHE Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de la route, notamment ses articles L.212-1 à L212-5, L213-1 à L213-7, L223-6, R212-1 à R213-6, R223-5 à R223-9 ;

Vu le décret du 15 février 2022 nommant Monsieur Emmanuel AUBRY Préfet de la Sarthe ;

Vu le décret du 10 juillet 2024 nommant Mme Christine TORRES en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 09 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 juin 2012 fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 09 septembre 2024 n° DCPAT 2024-0219 portant délégation de signature à Mme Christine TORRES, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2024 n° DCPAT 2024-0232 portant délégation de signature de la Direction de la Citoyenneté et de la Légalité ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2023 modifié portant agrément n° R1207200020 d'exploitation du centre de sensibilisation à la sécurité routière « ACTI-ROUTE » sis 9 rue du Docteur Chevallereau à FONTENAY-LE-COMTE Cédex (85201), représenté par Monsieur Joël POLTEAU, représentant légal de la SAS ACTI-ROUTE ;

Considérant la demande d'ACTI-ROUTE présentée le 10 octobre 2024 par Monsieur Joël POLTEAU, représentant légal de la SAS ACTI-ROUTE, relative à la modification de l'adresse du siège social suite à déménagement ;

Considérant les éléments du dossier présenté à l'appui de la demande, déclaré complet le 16 octobre 2024 ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture de la Sarthe ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2023 est modifié comme suit :

Monsieur Joël POLTEAU, représentant légal de la SAS ACTI-ROUTE, est autorisé à exploiter sous le n° R1207200020 un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière dénommé « ACTI-ROUTE » et situé 4 rue Georges Charpak à FONTENAY-LE-COMTE (85200).

Le reste de l'arrêté est sans changement.

Place Aristide Briand
72041 LE MANS Cédex 9
Préfecture : 08 85 32 72 72
Mél : pref-mail@sarthe.gouv.fr

1/2

Article 2 - La présente décision est susceptible de recours gracieux auprès du Préfet de la Sarthe (place Aristide Briand – 72041 Le Mans cedex 9), de recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur (Place Beauvau – 75800 Paris cedex 08), ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – BP24111 – 44041 NANTES Cédex 01) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 – Madame la Secrétaire Générale de la préfecture de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Joël POLTEAU, représentant légal de la SAS ACTI-ROUTE, et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur de la Citoyenneté et de la Légalité,

signé Pierre-Jean CAMPS

Place Aristide Briand
72041 LE MANS Cédex 9
Préfecture : 02 43 39 70 00 - Standard : 02 43 39 72 72
Mél : pref-mail@sarthe.gouv.fr

2/2

Préfecture de la Sarthe

72-2024-10-11-00001

Microsoft Word - 2024 - ARRETE liste des
membres CSA13.12.2024(GP).docx

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 11 octobre 2024 fixant la liste des membres du comité social d'administration spécial du SPIP de la Sarthe

Le Directeur fonctionnel du SPIP de la Sarthe

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du Ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au sein des comités sociaux d'administration spéciaux institués dans les établissements et services du ressort de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes et le nombre de sièges attribué à chacune d'elles ;

Vu les désignations effectuées par les organisations syndicales ;

Arrête :

Article 1er

Sont désignés comme représentants de l'administration au comité social d'administration institué auprès du Directeur du SPIP de la Sarthe.

Monsieur Gabriel PROUVEUR, Directeur fonctionnel du SPIP de la Sarthe ou son représentant – Président.

Monsieur Jérôme LAURENT, Secrétaire administratif ou son représentant – Secrétaire de séance.

La liste des organisations syndicales et de leurs représentants siégeant au sein du comité social d'administration du SPIP de la Sarthe et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont fixés comme suit :

SYNDICAT	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLÉANT(S)
SNEPAP-FSU (2 sièges)	Madame Maité GALOPIN Madame Pascale KACZOR	Madame Isabelle PARIS
CGT IP (1 siège)	Monsieur Corentin PENNEC	Madame Léa POTTIEZ

Article 2

Le Directeur fonctionnel du SPIP de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Fait au Mans

le 11/10/2024



Gabriel PROUVEUR
Directeur
SPIP de la Sarthe
Le Directeur fonctionnel
Gabriel PROUVEUR